

MEDECINE



Source : freepik

Règlement d'Ordre Intérieur

Stage en Médecine

CLINQUES
DE L'EUROPE

EUROPA
ZIEKENHUIZEN

advanced care - personal touch

Cher(e) stagiaire en médecine,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein des Cliniques de l'Europe et espérons que vous y ferez un stage instructif et agréable.

Vous trouverez dans cette brochure les différents points qui constituent notre Règlement d'Ordre Intérieur. Nous vous demandons de les respecter afin que votre stage se déroule dans les meilleures conditions.

1. Contrat de stage

Tout stage est réalisé dans le cadre d'une convention de stage avec les universités.

Les Cliniques de l'Europe autorisent certains stages en médecine pour autant qu'il ait une convention signée entre un médecin permanent et un stagiaire et que celui-ci soit validé par la Direction Médicale.

2. Identification des collaborateurs

Tout collaborateur des Cliniques de l'Europe doit pouvoir être identifié pour des raisons évidentes de sécurité. Le port quotidien du badge est obligatoire, et il doit être visible. La demande de badge est à introduire 14 jours avant le début du stage ([suivre lien formulaire badge](#)). Si le délai est inférieur, nous ne pouvons garantir que votre badge sera en ordre pour le début de votre stage.

Pas de badge = insécurité = pas d'accès informatiques = pas d'ouverture des portes de service de stage.

3. Horaire et ponctualité

Nous vous demandons de respecter les horaires convenus avec le service (suivre lien brochures) en début de stage et d'être ponctuel. Tout retard doit être signalé au plus tôt auprès de votre service.

Un retard de moins d'une heure est compensé le jour même et doit être **exceptionnel**.

4. Absence imprévue et maladie

Avertissez au plus vite le médecin superviseur de stage ou à défaut l'assistant qui vous supervise. En cas d'absence de plus d'un jour, vous prévenez également votre service concernant la durée de votre absence.

5. Directives vestimentaires

Les Cliniques de l'Europe mettent une tenue à votre disposition. Seule cette tenue est autorisée. vous avez accès avec votre badge au sas automatique du local de lingerie (+1).

6. Hygiène

Hygiène et mesures COVID : [elles sont reprises sur l'intranet sous la rubrique COVID-19](#).

7. Repas

Le restaurant du personnel est ouvert de 11h30 à 14h30 du lundi au vendredi. Vous prenez votre pause en concertation avec le service.

Au restaurant du personnel, sur présentation de votre badge d'identification à la caisse du restaurant, vous bénéficiez d'un repas complet pour 2,75 euros. Vous avez droit à un potage + à un plat chaud / plat froid ou à un sandwich + à un dessert (hors gâteaux) + un verre d'eau (fontaine). Pendant le week-end le restaurant du personnel est fermé.

8. Internet, GSM, smartphone...

Veillez limiter l'emploi de votre GSM aux moments où il est absolument nécessaire de vous joindre. **Il est strictement interdit de prendre des photos de patients ou de situations de soin.**

9. Politique anti-tabac

Il est strictement interdit de fumer dans l'hôpital. Si vous souhaitez fumer, merci de vous rendre dans les espaces qui y sont réservés.

10. Parking

L'hôpital ne dispose pas de parking pour les stagiaires. Cependant, il existe plusieurs possibilités de stationnement gratuit dans le quartier, à 5-10 minutes à pied de l'hôpital. Par exemple, les rues alentours de l'hôpital et les parkings du Bois de la Cambre pour le site Ste-Elisabeth ou le parc du Cinquanteaire pour le site St-Michel.

Il y a un local à vélos (un accès sur votre badge doit être activé) situé au parking -3 sur le site Ste-Elisabeth. Pour le site St-Michel, vous retrouverez un parking à vélos à l'angle de la rue Charles Degroux et de la rue Léon de Lantsheere, proche de l'entrée des Urgences. Un espace pour les vélos se trouve également derrière la grille près du Service des Urgences. Il existe aussi un espace en-dessous du quai de déchargement des Fournisseurs.

11. Accident de travail ou piqûre d'aiguille

Dirigez-vous vers les Urgences, complétez les documents nécessaires.

Ensuite, vous devez vous adresser à votre université pour obtenir les documents nécessaires afin que le médecin conseil lié à votre université puisse poursuivre le dossier.

12. Code déontologique

Comme tout membre du personnel, **vous êtes tenu au secret professionnel (Art. 418 du code pénal)**. Veillez à ne pas laisser à la vue de tous vos rapports écrits de service et à les jeter quotidiennement dans les poubelles en carton du service prévues à cet effet.

Durant votre stage, vous recevrez un login personnel qui vous donne accès au réseau médical. Il vous appartient de ne consulter que les dossiers qui vous sont confiés. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas être

imprimés, photographiés, photocopiés. Tout usage détourné ou abusif des informations que vous aurez pu recueillir dans l'enceinte de l'hôpital est punissable par la loi. Nous vous remercions d'avance d'adopter un comportement le plus professionnel qu'il soit.

Les Cliniques de l'Europe décident uniquement de la finalité et des moyens du traitement des données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, le type de données personnelles traitées à cette fin, les systèmes informatiques utilisés et les tiers impliqués. Cela signifie que l'hôpital mettra à disposition différents systèmes informatiques ainsi que les directives relatives à l'utilisation de ces systèmes.

Au cours de votre stage, vous serez amené à prendre connaissance des données personnelles des patients, ce qui implique que vous reconnaissez :

- Traiter toutes les données personnelles de manière strictement confidentielle ;
- Ne traiter que les données personnelles qui sont nécessaires à l'exécution des tâches ;
- Signaler immédiatement toute violation de données au maître de stage ;
- Respecter les règles relatives au système informatique.

Avec cette brochure, nous espérons que tout sera clair pour vous au début de votre stage. N'hésitez pas à parler à un membre de l'équipe si vous avez des questions, nous serons heureux de vous aider !

« *Nous vous souhaitons un stage instructif et agréable au sein des Cliniques de l'Europe !* »

CLINIQUES
DE L'EUROPE

EUROPA
ZIEKENHUIZEN

advanced care - personal touch

Approche personnalisée

Respect

Compétence

Efficacité

Médecine de pointe

Les Cliniques de l'Europe forment un ensemble hospitalier de référence pour Bruxelles et ses environs. En tant qu'hôpital général multilingue, nous offrons des soins globaux et ce, sur nos quatre sites : Ste-Elisabeth à Uccle, St-Michel à Etterbeek/Quartier Européen, le Bella Vita Medical Center à Waterloo et la Consultation Externe à Halle.

Grâce à une collaboration étroite entre nos 300 médecins spécialistes et nos 1.800 membres du personnel, nous prenons en charge chaque jour près de 2.500 patients pour poser un diagnostic précis, offrir un traitement adapté ainsi que des soins appropriés et personnalisés. Pour ce faire, nous utilisons des technologies médicales de pointe, dans une infrastructure moderne qui nous permet d'offrir à chaque patient des soins de haute qualité en toute sécurité et dans le plus grand confort possible.


www.cliniquesdeleurope.be

Membre du réseau
Lid van het netwerk

Huni


Site Ste-Elisabeth

Avenue de Fré 206 - 1180 Bruxelles

 02 614 20 00


Site St-Michel

Rue de Linthout 150 - 1040 Bruxelles

 02 614 30 00


Bella Vita Medical Center

Allée André Delvaux 16 - 1410 Waterloo

 02 614 42 00

Consultation externe Halle

Bergensesteenweg 67 – 1500 Halle

 02 614 95 00